

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS812

AMENDEMENT

présenté par

Mme Spillebout, Mme Cestrières, M. Huyghe, Mme Ibled, Mme Le Nabour, Mme Lemoine,
Mme Martin (Gironde), Mme Miller, M. Mongardien, Mme Thevenot, Mme Yadan,
Mme Panonacle, M. Sorre, Mme Carteron, M. Midy, Mme Missoffe, Mme Colin-Oesterlé,
Mme Guillerm, M. Fait, Mme Gervais, Mme Maud Petit et M. Blanchard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--